

# La Nouvelle Revue de Presse

NRP Décembre 2012, n°14



## DOSSIER

# « L'enseignement algérien entre crise et réforme »

### Droit

Amendement de la Constitution : la touche Bouteflika

*Zouheir Ait Mouhoub*

### Economie

Le FMI tacle sévèrement les responsables de l'économie algérienne

*Aïssa Bouziane*

### Culture/Médias

De la possibilité du rêve en Algérie

*Amine Ait Hadi*

### Mémoire

On m'appelle l'Oriental

*Flash-Back. les musiciens juifs dans l'Algérie coloniale*

*Hadji Miliani*

مختارات الصحفية الجديدة

# Sommaire

N° 14, Décembre 2012

## Dossier

«L'enseignement algérien entre crise et réforme »

Ainsi parle l'université, Tu n'entreprendras point

*Djamel Guerid, p.4-5*

L'enseignement de Tamazight en net recul

*Sonia Lyes, p.5*

L'UNIVERSITÉ : Un vrai problème pour notre économie

*Abdelmadjid Bouzidi, p.6-7*

Université algérienne : Près de 2 millions de diplômés en 2012

*Rachida T, p.7*

L'enseignement au Maroc

*Reda Allali, p.8*

1 milliard de spécialistes en psychologie ne résoudra pas le problème de la violence en l'absence de dialogue (en Arabe)

p.8

## Droit

Amendement de la Constitution : la touche Bouteflika

*Zouheir Ait Mouhoub, p.9-10*

Révision prochaine de la loi sur l'investissement touristique, p.10

## Economie

Le FMI tacle sévèrement les responsables de l'économie algérienne *Aïssa Bouziane, p.11*

Développement local : redonner aux maires le pouvoir de créer des entreprises *Noredine Grim, p.12*

## Culture/Médias

De la possibilité du rêve en Algérie

*Amine Ait Hadi p.13-14*

Mourad Merzouki, chorégraphe hors catégories

*Séverine Kodjo-Grandvaux, p.14*

## Mémoire

Flash-Back. les musiciens juifs dans l'Algérie coloniale

*Hadj Miltani, p.15-16*

Rendez-vous avec Frantz Fanon

*Salima Ghezali, p.16*

Jean-Paul Vesco nouvel évêque d'Oran :

un parcours peu ordinaire *Walid Mebarek, p.17*

**Bibliographie**, p.18

*La NRP est la nouvelle formule de la « Revue de presse », créée en 1956 par le centre des Glycines d'Alger.*

[Attestation du ministère de l'information: A1 23, 7 février 1977]

[nrpresse@yahoo.fr](mailto:nrpresse@yahoo.fr)

*Revue bimensuelle réalisée en collaboration avec le :*

CENTRE DE DOCUMENTATION ECONOMIQUE ET SOCIALE

3, rue Kadiri Sid Ahmed, Oran • Tel: +213 41 40 85 83 • Courriel: [nrpresse@yahoo.fr](mailto:nrpresse@yahoo.fr)

Site web: [www.cdesoran.org](http://www.cdesoran.org)



**Toute l'équipe de la NRP  
souhaite à ses lecteurs  
une très bonne année 2013**

*Ont collaboré à ce numéro*

Farid BELGOUM, Boucif AOUMEUR, Bernard JANICOT, Hizia LAKEDJA, Fayçal SAHBI, Mehdi SOUIAH, Leïla TENNCI, Lamia TENNCI, Fouzi BERRIAH, Riadh CHIKHI, Sid Ahmed ABED, Mokhtar MEFTAH

# « L'enseignement algérien entre crise et réforme »

## Editorial

« Ces élèves qu'on élève pour la relève ». Ce titre d'article lu dans la presse pourrait être le titre de notre dossier. Misère de l'enseignement, baisse

de niveau, manque de conscience professionnelle: tout cela revient souvent dans la bouche des parents algériens à propos de l'enseignement.

Depuis 1962, l'Algérie a connu en matière d'enseignement et de formation des périodes où les intentions n'ont pas atteint l'apogée souhaitée par la société.

Certes, l'Etat a fourni des efforts et des moyens pour élever la génération de cette époque, en recrutant des instituteurs et des professeurs du Moyen-Orient. La volonté s'avérait sérieuse. Les années 70 et le début des années 80 ont bel et bien montré des progrès notables, car les projets menés par le pouvoir de créer des grandes écoles en informatique, en électronique, etc., pour accompagner le décollage industriel voulu par Boumediene, ont entraîné l'émergence d'une élite, minoritaire mais performante, qui a prouvé son potentiel sur la scène internationale.

Toutefois, l'enseignement dans ses trois cycles à l'ère des ministres Benbouzid et Haraoubia, est-il en crise ou en réforme ? Cette question n'échappe pas à l'esprit des algériens, notamment à la communauté pédagogique. L'école dans le pays rencontre des revendications régulières des profs pour l'augmentation des salaires d'une part, et des réformes intensives que ce soit dans l'enseignement primaire, secondaire ou dans le supérieur. Ce climat décourageant joue contre les ambitions des étudiants, et ainsi induit à entraver le développement du pays, y compris l'économie.

La résolution de ce problème ne dépend pas seulement d'une réforme des programmes, mais il faut mettre en œuvre des mécanismes pour motiver les gens à se mobiliser afin de s'en sortir. L'Algérie est capable de franchir cette étape si la prise conscience devient réelle.

Le dossier qui suit présente un panorama forcément incomplet, mais reflétant assez bien ce que pensent les gens et ce qu'écrit la presse en Algérie et au Maroc.

*Meftah Mokhtar*

# Ainsi parle l'université, Tu n'entreprendras point

*Djamel Guerid*

«Cours, camarade, le vieux monde est derrière toi.» Graffiti de mai 68

On doit à Pierre Bourdieu la notion de «violence symbolique». Etudiant à l'école, il parle d'imposition. L'action pédagogique est, dit-il, l'imposition arbitraire de contenus arbitraires selon des modalités arbitraires. C'est cela la violence symbolique. Gianni Vattimo est un philosophe italien qui pousse la philosophie vers des ailleurs. Aussi, organise-t-il une discussion avec des lycéens sur cette interrogation de fond : qui décide de ce que nous devons apprendre ? Cette question, généralement évitée, condense et la violence et l'arbitraire à la base du système d'enseignement.

## L'HEGEMONIE DE LA CULTURE DU HIFZ

Le problème crucial qui se pose à notre école est celui de la dominance de la modalité mémorisation dans l'appropriation des connaissances : la mémorisation en tant que technique, expression d'une culture, la culture du hifz. Descartes, nous le savons, a révolutionné la manière de penser. Son principe premier c'est : je pense, donc je suis. Pour nous, ce serait plutôt : je me souviens, donc ils sont. Ils, les autres, les anciens, les chefs, les morts... Dans cette culture, la faculté d'intelligence se trouve mise en jachère ou très peu sollicitée. Or, la logique serait de préserver cet organe noble, le cerveau, de ne pas le fatiguer et l'encombrer d'informations et de connaissances. Celles-ci seraient à leur place sur des supports électroniques qui les préservent durablement et les rendent transmissibles et consultables à tout moment.

Le contre-exemple parfait de cette situation est symbolisé par deux personnalités devenues mondiales. A 20 ans, M. E. Zuckerberg fonde Facebook, qui dispose aujourd'hui de 901 000 000 de membres. Avant lui, et à 20 ans aussi, Bill Gates fonde Microsoft dont les logiciels font fonctionner le monde. Sur la carte de l'un et sur la carte de l'autre, se trouve la mention «entrepreneur». Entreprendre c'est créer, imaginer. C'est sortir de tous les cadres, de tous les moules, de tous les schémas et les transcender, s'en libérer ; à ses risques et périls. Dans l'acte d'entreprendre, il y a toujours prise de risque. C'est toujours une

aventure. Mais entreprendre n'est pas un acte personnel volontaire, et, pour se déployer, il a besoin de conditions dont, bien sûr, la liberté d'entreprendre et de penser. En Algérie, les obstacles à l'acte d'entreprendre sont nombreux, mais deux limitations sont particulièrement redoutables : la toute puissance de la culture du hifz et la généralisation de l'arbitraire.

C'est à l'école que la culture du hifz, en général, et la technique de la mémorisation, en particulier, sont imposées une fois pour toutes. C'est, par exemple, l'exigence du hifz qui ordonne et détermine toute l'organisation pédagogique. C'est elle qui détermine la forme du cours. Celui-ci doit être dicté et ne peut être que dicté, parce que, pour mémoriser, les étudiants ont besoin d'une matière à mémoriser, à apprendre par cœur. Le corollaire de la modalité «cours dicté» est que l'examen ne peut être que restitution du cours. Ce qui fait la différence entre les copies, c'est uniquement d'ordre quantitatif ; elle réside dans la quantité d'éléments (du cours) restitués. Cette culture a évidemment une origine.

Dans la tradition judéo-chrétienne comme dans la tradition arabo-islamique, c'est l'institution religieuse qui est hégémonique. De ce fait, l'éducation apparaît comme une fonction parmi d'autres de la religion. Par exemple, les universités dans les deux civilisations sont la création de la mosquée et de l'église.

Dans notre histoire, l'éducation est, de part en part, religieuse : elle se faisait dans les mosquées ; les matières religieuses sont exclusives ou centrales et les autres matières sont dites auxiliaires. Quant à la pédagogie, elle privilégie le recours à la mémoire. Le fondement de toute connaissance est le Coran qui doit être appris par cœur. Par la suite, les sciences religieuses ont suivi ; ont suivi aussi les sciences profanes. Les ulémas s'ingénierent à trouver la meilleure manière pour faciliter l'apprentissage par mémorisation. La solution fut la mise en vers de sciences entières. La forme ourjouza (le poème sur le mètre rajaz) est la plus pratiquée. La plus célèbre ourjouza est celle d'Ibn Sina. Elle dépasse les 1300 vers.

La mémorisation s'impose donc comme le premier et souvent l'unique effort de l'étudiant. Ibn

Khaldoun est critique : «Apprendre par cœur, disait-il, ce n'est pas cela l'entraînement scientifique.» Berque parle même d'hypertrophie de la mémoire.

## L'ARBITRAIRE Généralisé

L'autre grande limitation à l'acte d'entreprendre est la pratique généralisée de l'arbitraire. Je ne parle pas ici de l'arbitraire du pouvoir, mais de tous ces mini-arbitraires à l'œuvre dans toute la société et qui sont exercés par de petits chefs. Deux exemples qui concernent l'acte d'entreprendre dans la recherche scientifique.

Le premier concerne l'accès à la recherche. En mai 2010, et afin de combler l'énorme retard pris, est lancée une initiative à la fois audacieuse et ambitieuse, les Programmes nationaux de recherche (PNR). Et comme il arrive souvent chez nous, on n'a pas réuni les moyens de sa politique, l'attractivité matérielle de cette formule fait qu'un nombre considérable de propositions sont déposées, à tel point que l'organisation est vite débordée. Les choses prennent alors une tournure qui rappelle la distribution des logements sociaux : beaucoup d'opacité et pas mal d'abus. On sert les copains d'abord.

A la lecture de ce constat, on ne manquera pas de feindre l'indignation : ce sont les experts qui, en «toute objectivité et indépendance décident, en conscience». Tu parles, Hafid ! dis-moi qui désigne l'expert et je te dirai qui va être dedans et qui va être dehors. D'ailleurs, des experts et néanmoins porteurs de projets ont été «jetés» par des experts encore plus experts qu'eux. La distribution des logements, elle aussi, a ses garde-fous et pourtant...

Le deuxième exemple concerne la liberté de recherche et l'exercice de l'arbitraire. C'est une enquête qui a pour objet les étudiants, ce qu'ils sont devenus, ce qu'ils pensent. L'échantillon prévu

est de 650 étudiants de six départements de l'université d'Oran. Tout se passe le plus normalement du monde sauf en fac de médecine où la direction dit non. Une lettre d'explication et de recours demeure sans réponse.

Pourquoi ce refus ? Parce que, dit la direction, le questionnaire comporte des questions « déplacées », mais sans prendre la peine de les désigner. C'est quoi une question « déplacée » dans une recherche scientifique ? Pourquoi 539 étudiants ont répondu sans problème ? D'ailleurs, beaucoup d'entre eux ont dit leur satisfaction : « C'est la première fois qu'on pense à nous, qu'on nous écoute, qu'on s'intéresse à ce que nous pouvons penser... » Qu'est-ce qui fait que des spécialistes en médecine s'autorisent à s'immiscer dans le travail de spécialistes en sociologie et en fin de compte à s'instituer en instance de censure ? C'est de cela qu'il s'agit, puisque l'interdiction de faire passer le questionnaire à la fac de médecine met par terre toute l'enquête, parce que, sans la médecine, il n'y a plus de représentativité possible et les

centaines de questionnaires recueillis sont destinés au pilon.

Dans ces deux exemples, c'est l'arbitraire pur, et il est d'autant plus hideux que ce sont des universitaires qui l'exercent à l'endroit d'autres universitaires. Et cet arbitraire est rendu encore plus insupportable du fait, qu'en face, il n'existe aucun recours.

Il reste possible d'emprunter la voie des exclus du logement social : écrire à toutes les autorités, locales régionales et nationales, à moins d'essayer une autorité internationale.

Un club de foot, le RC Kouba, victime de l'arbitraire des autorités nationales du football, s'est adressé à une autorité supranationale, le tribunal arbitral du sport, et il a obtenu gain de cause (2008). Il apparaît donc que la culture du hifz constitue une violence symbolique qui se trouve aux antipodes de l'exercice de l'imagination et de l'intelligence.

Son caractère inhibiteur se renforce par la pratique de l'arbitraire et tous

deux se dressent en Muraille de Chine pour faire barrage à l'acte d'entreprendre et de créer dans le domaine scientifique. Sait-on que depuis l'indépendance et jusqu'au début de 2012, notre pays n'a produit que 150

brevets ? En Algérie, le vrai chercheur ressemble de plus en plus à Sisyphe. Camus nous invite à la philosophie : « Il faut imaginer Sisyphe heureux... »

Petite consolation !

Pour faire face à l'absurde et vivre l'éternité de son rocher, Sisyphe avait la force surhumaine de se hisser au-dessus de ceux qui l'ont condamné. Mais un chercheur algérien ? Humain, trop humain, disait Nietzsche...

**El Watan**  
LE QUOTIDIEN INDÉPENDANT

le 12 Juin 2012

## Seize ans après son introduction dans les établissements scolaires L'enseignement de Tamazight en net recul

*Sonia Lyes*

ⵣⵉⵎⴰⵣⵉⵖⵜ  
ⵣⵉⵎⴰⵣⵉⵖⵜ  
ⵣⵉⵎⴰⵣⵉⵖⵜ  
ⵣⵉⵎⴰⵣⵉⵖⵜ  
ⵣⵉⵎⴰⵣⵉⵖⵜ

Instituée grâce au boycott scolaire de l'année 1994, observé par les écoliers et lycéens en Kabylie, l'enseignement de Tamazight connaît aujourd'hui une « régression », a relevé, lundi 19 septembre, le secrétaire général du Haut-Commissariat à l'amazighité (HCA), Youcef Merahi. « En 1995, avec

l'introduction de Tamazight dans le système éducatif du pays, seize wilayas se sont lancées dans l'enseignement de cette langue nationale consacrée par la Constitution. Aujourd'hui, elle n'est présente que dans dix, voire neuf wilayas », a-t-il dit lors d'un point de presse à Oran, en marge d'un colloque sur Pierre Bourdieu. Selon Youcef Merahi, les élèves qui étudient Tamazight sont essentiellement localisés en Kabylie. « Près de 240 000 élèves, tous cycles confondus, étudient actuellement Tamazight, dont 90 % sont localisés dans la région de la Kabylie, précisément à Tizi Ouzou, Béjaïa et Bouira ». Il a plaidé pour sa « généralisation et l'obligation de son enseignement ».

Constitutionnalisée en 2002 après une série de contestations menées par le mouvement des Arouchs en Kabylie, Tamazight ne bénéficie toujours pas d'un soutien conséquent de l'État. Outre le problème de la formation des enseignants, elle est l'objet d'une polémique récurrente sur le choix des caractères à adopter pour sa transcription

Tout Sur l'Algérie  
**TSA**  
Le quotidien électronique

19 Septembre 2011

## L'UNIVERSITÉ :

## Un vrai problème pour notre économie

Si l'on devait s'en tenir à la seule économie, il n'est pas difficile d'établir que chez nous, l'école, l'université, la formation professionnelle, bref tout le système d'éducation-formation constitue de plus en plus un véritable handicap qui obère sérieusement toute ambition de faire de l'économie algérienne une économie émergente. Les cohortes formées dans chacun des paliers du système sont certes de plus en plus nombreuses, mais elles ne trouvent pas à s'employer et l'économie nationale n'en tire aucun profit de même d'ailleurs, et c'est encore plus dramatique, que les jeunes diplômés eux-mêmes. L'école algérienne est comme une immense machinerie qui fonctionne pour elle-même. Et on peut observer que les diplômés qui ne trouvent pas à s'employer le doivent moins à un manque d'occasions d'emploi qu'à l'inadéquation des formations qui leur ont été dispensées, aux postes de travail disponibles dans les différents secteurs d'activité économique revitalisés ces dix dernières années par les colossales dépenses publiques engagées dans le cadre des plans de relance. Les entrepreneurs, tant nationaux qu'étrangers installés chez nous, ne cessent de répéter qu'ils rencontrent d'énormes difficultés à recruter des cadres et des agents de maîtrise qualifiés et compétents. A la médiocrité de la formation diplomante qui est dispensée dans nos universités, s'ajoute l'absence d'une formation qualifiante. Comment progresser dès lors dans la réduction de la fracture technologique et le rattrapage ne serait ce que des pays à niveau de revenus similaires, sans la disponibilité sur le marché du travail d'ingénieurs et de cadres de divers profils qualifiés, compétents et « up to date » ? Comment développer réellement la recherche-développement et l'innovation dont a si besoin notre économie si le système d'éducation-formation ne produit pas des diplômés adressés à des qualifications réelles acquises aussi, au sein de l'entreprise par de fréquents stages (formation alternée) ? Et le système de formation en fonctionnement en Algérie n'offre pas de cursus en prise réelle avec les problèmes de

---

*Abdelmadjid Bouzidi*

---

l'entreprise quels que soient les secteurs d'activité : économiques, sociaux (gestion des hôpitaux) ou culturels ? Comment enfin attirer les capitaux internationaux dans le pays sous forme d'investissements directs, si les champions mondiaux porteurs de savoir-faire et de technologie et désirant investir chez nous ne trouvent pas sur le marché du travail local la main-d'œuvre qualifiée dont ils ont besoin et qui est devenue aujourd'hui le facteur décisif de compétitivité ? Il faut, en effet, souligner que c'est moins le



coût de la main-d'œuvre que son niveau de qualification qui décident aujourd'hui les investisseurs étrangers à choisir tel ou tel autre site d'accueil sur leurs projets. L'Inde, l'Indonésie, la Malaisie, ou même plus près de nous, bien qu'à un degré moindre, la Tunisie et le Maroc nous l'enseignent chaque jour. Chez nous, la massification de l'enseignement tout à fait acceptable (et même recommandable) pour le premier palier (primaire) ne doit plus se faire au détriment de la qualité de la formation dispensée dans les cycles secondaires et surtout supérieurs. L'Etat ne pourra pas continuer à financer intégralement comme il le fait actuellement, indistinctement, les trois paliers du système éducatif sans hypothéquer très sérieusement la qualité de la formation dispensée dans chacun d'entre eux. L'enseignement primaire, qui détermine tout le reste, doit obéir au principe de l'égalité des chances pour tous les enfants en âge d'être scolarisés et l'Etat doit concentrer ici en priorité ses efforts. Mais, le cycle secondaire et surtout le cycle

supérieur doivent connaître des discriminations en fonction des performances des élèves et surtout de leur situation sociale. Cette discrimination existe d'ailleurs déjà entre ceux qui peuvent payer des cours individuels supplémentaires et ceux qui ne le peuvent pas. Seuls les plus démunis bénéficieront du soutien de l'Etat qui devra, par ailleurs, encourager l'ouverture de lycées privés pour casser le monopole étatique de l'école et introduire des éléments de compétition entre établissements. La décision qui vient d'être prise de créer des cycles de formation d'excellence en instituant des classes préparatoires pour les meilleurs bacheliers, puis l'accès à de grandes écoles d'excellence pour ceux qui réussiront les concours d'entrée est une bonne décision. Il était grand temps de commencer à se préoccuper de la formation d'une élite scientifique dans les différentes filières car c'est de cette manière (suprême banalité !) qu'on dote le pays de la locomotive nécessaire à sa progression. Ce système de classes prépa et de grandes écoles qui, tout le monde le sait, ne date pas d'hier et qui a prouvé son efficacité sous d'autres cieux, a hélas été totalement délaissé chez nous on ne sait pourquoi. Pourtant, Belaïd Abdesselam, suivi par d'autres départements ministériels, avait mis en place, au début des années 70, de grandes écoles pour produire les cadres dont il avait besoin pour son ambitieux projet d'industrialisation. Rappelons-nous : Boumerdès et ses instituts, l'Ecole des travaux publics, l'Ecole nationale d'informatique, l'Ecole supérieure d'électronique, etc. Tout cela a été balayé par on ne sait quelle main invisible et nous voilà revenus à la case de départ. Le financement de ces grandes écoles devra mettre à contribution les futurs

utilisateurs de ces cadres hautement qualifiés : entreprises nationales et étrangères, institutions publiques, Etat et collectivités locales, chacun en ce qui le concerne. Ici aussi, ce système des grandes écoles doit être ouvert au secteur privé. Mais un secteur privé novateur, efficace, « professionnel » et non pas à l'image de nos établissements d'enseignement privé qui ont actuellement « pignon sur rue » et dont les « sortants » grossissent aussi, pour leur part, les rangs des chômeurs ! Il faut aussi rappeler que le pays qui est allé le plus loin dans le système des grandes écoles (et qui en est fier depuis bien longtemps), la France a rattaché l'essentiel de ces écoles aux ministères techniques et notamment le ministère de l'Industrie, tant leurs finalités étaient bien précises et bien ciblées. De même, et en complément à ces écoles, ont été mises en place des « corporate universities » financées par les organisations patronales et produisant des top managers dont leurs entreprises ont besoin (Paris, Lyon, Toulouse, Chamberry, Grenoble...). Pour que notre système ne soit pas bancal et ne reste pas englué dans « la philosophie générale » qui marque notre

enseignement supérieur, il faut poursuivre et approfondir la réflexion sur cette bonne initiative et la compléter dans le cadre d'une réforme globale de notre système de formation supérieure. Il faut arrêter d'être superficiel, de se contenter de réformes ponctuelles qui restent sans effet sur les objectifs ciblés. Il nous faut des actions à la mesure des ambitions légitimes de notre pays et de la faim de sciences et de savoir de notre formidable jeunesse. Et quoi qu'en pensent les cassandres, tout cela est à notre portée. Il est d'autre part entendu que ces grandes écoles dont les premières (au nombre de dix) ont ouvert leurs portes mais qui ne semblent pas, hélas, satisfaire les attentes des étudiants qui ont pu y accéder pour être efficaces et atteindre leur objectif qui est, faut-il le rappeler, de produire des formations d'excellence, exigent des capacités avérées de gestion non seulement pédagogiques mais aussi administratives. Ce qui, encore une fois, est de l'avis des étudiants eux-mêmes loin d'être le cas. La question que se posent les Algériens, de plus en plus nombreux à être rongés par le doute sur leurs propres capacités, est celle de savoir si nous serons capables d'atteindre les

standards internationaux qu'exigent ce genre d'établissements ? On peut noter en tout cas que c'est bien dans le contexte algérien, avec un encadrement algérien, des équipes pédagogiques algériennes, des programmes d'enseignement conçus par des professeurs algériens que les hautes écoles d'ingénieurs et de technologues relevant du ministère de la Défense nationale (ENITA, Ecole supérieure de Rouiba, école de Tafraoui... pour ne citer que celles-ci), fonctionnent selon les standards internationaux et dispensent des formations de haut niveau qui n'ont rien à envier à celles assurées par les grandes écoles des pays du Nord. Pourquoi donc ce que nos militaires ont su faire ne pourrait-il pas l'être par nos gestionnaires et pédagogues « civils », bien sûr dans leur style propre.

**LeSoirdAlgerie.com**  
Quotidien algérien indépendant

le 20 Aout 2012

## Université algérienne : Près de 2 millions de diplômés en 2012

L'enseignement supérieur en Algérie a connu, cinquante ans après l'indépendance, une progression remarquable illustrée notamment par le nombre de diplômés universitaires (1.930.000) enregistrés en 2012, contre 63 en 1964.

Le secteur de l'enseignement supérieur « s'est sensiblement développé en matière d'encadrement et de moyens matériels ces dernières années » soutient le sous directeur du développement et de la prospective au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, M. Abdehakim Djebrani. Il précise dans un entretien à L'APS que 77% des étudiants ont achevé leur cursus universitaire à la fin des années 1990 tandis que le nombre d'étudiants inscrits en graduation à la fin des années 1990 a triplé (1.090.000 étudiants) et que celui des étudiants inscrits en post-graduation s'élève à plus de 64.000. Le nombre global des enseignants se situe actuellement à plus de 44.400 tous grades confondus dont 15% de haut rang. En l'espace de 50 ans, l'Algérie a réussi à dépasser toutes les prévisions en matière de réalisation des structures pédagogiques. Après les nombreuses difficultés et le manque de moyens, les places pédagogiques ont atteint aujourd'hui près de 1.100.000 pouvant accueillir plus de 1.320.000 étudiants, 70% de ces capacités d'accueil

*Rachida T*



ayant été réalisées depuis la fin des années 1990. L'université algérienne qui ne comptait qu'un seul établissement universitaire en 1962, a totalisé à la fin des années 1990 plus de 50 universités implantées dans 30 wilaya avec une capacité d'accueil globale de 356.000 places pédagogiques. Le secteur dispose aujourd'hui de 90 établissements universitaires qui couvrent 47 wilayas dans l'attente de la réception du centre universitaire d'Illizi, la veille de la prochaine rentrée universitaire, selon la même source. Le domaine des oeuvres universitaires a connu le même développement. Le nombre des résidences universitaires est passé de 11 en 1971 à 103 dans les an-

nées 1990 avec une capacité d'accueil de quelque 163.000 lits. Ce nombre s'élève aujourd'hui à 388 résidences en mesure d'offrir une capacité d'accueil totale de plus de 562.000 lits. Le nombre d'étudiants boursiers a par ailleurs évolué de 13.346 durant l'année 1971-1972 à 335.772 en 1998-1999 pour atteindre plus de 804.000 durant l'année universitaire 2011-2012. Toutes ces données découlent des programmes d'investissement consacrés par l'Etat à l'enseignement supérieur a également souligné M. Djebrani citant, entre autres, le plan quinquennal 2005-2009 qui a permis au secteur de « renforcer ses capacités d'accueil et de se doter en équipements didactiques et d'enseignement nécessaires ». Ce plan a également permis la création de 21 nouveaux pôles universitaires répartis à travers le territoire national et la mise en place de structures de soutien pédagogique de manière à améliorer le cadre de vie de l'étudiant que ce soit dans l'enceinte universitaire ou dans les résidences universitaires », a-t-il ajouté.

**LE FINANCIER**  
LE QUOTIDIEN DE L'ECONOMIE ET DE L'INFORMATION

le 16 septembre 2012

# L'enseignement au Maroc

*Reda Allali*

« Zakaria Boualem a l'impression que nous disposons d'un nombre important de mythomanes dans notre belle société. Regardez autour de vous, il y a une certaine tendance à se surestimer. Ça doit venir de l'enfance, se dit le Guercifi, qui a progressé de huit mètres depuis le début de cette chronique. Prenons un enfant anglais, par exemple. A l'école, on va lui proposer de faire un spectacle de théâtre ou de jouer dans un groupe de musique, et quel que soit son talent, il sera applaudi. On lui proposera de faire du sport et, dans tous les cas, il trouvera une équipe qui accueillera ses exploits, une communauté où il sera glorifié, une équipe dont il sera le Messi. En classe, on lui demande d'exprimer ses idées, ses goûts, on l'écoute et parfois même on le félicite. S'il



a du mal à s'exprimer en public, on l'encourage... Bref, son ego sera irrigué. Zakaria Boualem n'a vécu aucune des scènes précédentes. Aucun individu ou groupe d'individus n'ont jamais jugé utile de le mettre en valeur, c'est comme ça que ça se passe chez nous. Le résultat, c'est que lorsqu'on lui demande enfin de s'exprimer, il en profite pour squatter une page pendant dix ans sans

la moindre retenue, il se prend pour un philosophe... Le gamin marocain, dont l'ego n'est jamais glorifié, n'a d'autre solution que celle de se glorifier tout seul, il finit par s'inventer une réalité dont il est le héros. On a tous besoin d'un minimum d'estime de soi et notre pays nous en offre bien peu. Comprimé, privé d'irrigation, son ego explose au mauvais moment. » Extrait de la chronique de Zakaria Boualem : « Zakaria Boualem philosophe dans les embouteillages »

*Extrait de la chronique de Zakaria Boualem : « Zakaria Boualem philosophe dans les embouteillages »*

**TELQUEL**

n° 542

## النفساني بن ضيف الله لـ "الخبر"

### "مليار مختص في علم النفس لن يحلوا مشكل العنف في غياب الحوار"

النفسية الصعبة بشكل مبكر. وقلل المتحدث من شأن العنف في المدارس لفظيا كان أو جسديا، حيث استند في هذا الحكم على دراسة ميدانية أجرتها وزارة التربية منذ فترة قصيرة حول العنف، واستماتت فيها بأخصائين نفسانيين. وتوصلت هذه الدراسة إلى أن العنف ليس ممتشيا بالصورة التي تقدمها وسائل الإعلام، وهو عنف فردي وأسبابه إما نفسية أو اجتماعية ذات صلة بمحيط التلميذ الأسري.

في المقابل، يعتقد الدكتور ضيف الله استحالة نجاح أي مختص تضعه السلطات لمواجهة العنف المدرسي، إذا لم يشارك فيه الأولياء والأساتذة قائلا "مليار مختص في علم النفس لن يحلوا مشكل العنف في غياب الحوار".

● حث المختص في علم النفس التربوي، بن ضيف الله عصام، على أهمية تجنيد عدد أكبر من مستشاري التوجيه والإرشاد في الثانويات، على أساس أن مستشارا واحدا في كل ثانوية لا يمكنه التكفل بأزيد من 500 تلميذ، لكل واحد منهم وضعه النفسي والاجتماعي الخاص به. ومن وجهة نظره، فإن حالات العنف المسجلة في المدارس الجزائرية "لا توجب المتابعة النفسية بقدر ما تحتاج إلى تكفل نفسي تربوي".

وأشار المتحدث إلى أن العنف لم يعد محصورا في الطور الثانوي كما يتصوره البعض، وإنما يعرف انتشارا أيضا في الطورين الإكمالي والابتدائي بأقل حدة ربما، لكنه يتطلب وجود مستشاري توجيه مدرسي، توكل لهم مهمة رصد الحالات

le 08 Novembre 2012



# Amendement de la Constitution :

## la touche Bouteflika

*Annoncé depuis avril 2011, l'amendement de la Constitution reste ajourné. Mais quelques pistes sont déjà dégagées par la commission chargée des «retouches». Des réformes inspirées, pour le moment, des volontés du président Bouteflika. En attendant la mouture finale.*

Dans le sillage du Printemps arabe et lors d'un discours prononcé en catastrophe le 15 avril 2011, le président Bouteflika, contraint, promet des réformes politiques profondes et une réforme de la Constitution. Celle-ci sera soumise au Parlement issu des législatives du 10 mai dernier puis, s'il le faut, à un référendum populaire. Un projet auquel le président Bouteflika tient depuis son intronisation à la tête de l'Etat en 1999. Selon les observateurs, les assauts répétés du Président contre la Loi fondamentale ont pour seule finalité de se tailler un texte sur mesure. L'exercice du pouvoir, selon lui, n'étant pas compatible avec la Constitution de 1996 héritée de l'ère Zeroual. Sa nostalgie du parti unique semble motiver son désaveu des Constitutions précédentes. Nul texte ne trouve grâce à ses yeux, à l'exception de la Constitution de 1963, rédigée par les militaires de l'armée des frontières, ce qui justifie aujourd'hui ses tentatives du «pouvoir absolu». Bouteflika rejette les «modèles démocratiques occidentaux importés» qui, selon lui, ne conviennent pas aux sociétés «tiers-mondistes» car cela nécessite une «pratique de longue date et un enracinement culturel».

Bouteflika n'hésite pas à citer la Magna Carta (la grande charte britannique de 1215). En termes plus simples : les Algériens ne sont pas encore mûrs pour accéder à la démocratie. Lors de l'une de ses interventions diffusées par la télévision d'Etat, Bouteflika livre le fond de sa pensée devant un parterre d'étudiants ; il désavoue le multipartisme proclamé par la Constitution de 1989 par un syllogisme d'une légèreté déconcertante. Sa fameuse théorie de «Hadj Moussa, Moussa Hadj» énonce que tous les courants politiques (au pluriel) constituent les «deux» revers de la même médaille. Décodé par les spécialistes de la crypto-sémantique bouteflikienne, cela renvoie à sa doctrine du parti unique et, par extension, à la primauté de la réalité politique sur le texte fondamental. Ce qui inspire largement, aujourd'hui, la philosophie du projet du président de la refonte de la Constitution.

### Commission informelle

Seize mois sont déjà passés et le contenu du texte de la nouvelle Constitution qui devait être présenté aux parlementaires lors de la session actuelle n'est toujours pas connu. La commission chargée de la préparation du projet de révision de la Constitution, promise par le président Bouteflika en mai 2011, n'est pas encore installée. Dans les faits et selon nos

sources, le «brouillon» du texte de la nouvelle Loi fondamentale du pays «est presque terminé, il reste quelques détails à régler. Les axes principaux autour desquels s'articulera la future Constitution sont déjà définis», révèle une source à la Présidence. Une commission «préparatoire» travaille depuis quelque mois sur le projet dans un secret total.

Le rapport transmis par la commission Bensalah au président Bouteflika évoque pleinement un soutien pour un régime présidentiel, même si «la Présidence n'est pas tout à fait satisfaite des résultats, d'autant que l'opposition ne s'est pas impliquée dans le processus de consultation. Je peux vous assurer qu'on était attentif à toutes déclarations émanant notamment du RCD et du FFS ou d'autres personnalités qui ont refusé de participer aux consultations», confie un haut responsable du gouvernement. Abdelkader Bensalah, président du Sénat, Boualem Bessayah, ancien président du Conseil constitutionnel et son remplaçant à ce poste, Tayeb Belaiz, l'ex-président de l'APN Abdelaziz Ziari, le conseiller militaire de la Présidence, le général Touati et quelques conseillers de la Présidence ainsi que des constitutionnalistes feraient partie de cette commission, toujours selon les mêmes sources. Une commission qui sera élargie «bientôt aux membres du gouvernement».

Abdelaziz Belkhadem, qui siégeait dans cette commission avant son lâchage par le Président, ne serait plus dans la confiance. Et pour cause : «Belkhadem est trop bavard, son implication directe dans le projet de la nouvelle Constitution pourrait lui être bénéfique, lui qui s'est proclamé candidat à l'élection présidentielle avant l'heure. Il pourrait brouiller le projet avant qu'il ne soit rendu public», explique le haut responsable du gouvernement. Ahmed Ouyahia, l'autre personnalité forte du régime, serait lui aussi écarté du jeu. «Son indécision à se prononcer clairement sur les fondamentaux de la prochaine Constitution lui a été fatale, ajouté à sa candidature avant l'heure pour 2014 !», confie la même source. Certaines indiscretions nous livrent les principaux amendements à l'étude.

### Ce qu'on prévoit -Régime «hyper-présidentiel»

Les résultats des dernières législatives auront été déterminants dans le choix par le président de la République de la nature du régime. «Sa déception fut grande : la campagne n'a pas suscité

l'engouement voulu ni l'adhésion du peuple. La qualité du discours et le profil des prétendants à la députation confirment l'idée entretenue depuis longtemps par le Président selon laquelle le Parlement ne peut, dans les conditions actuelles, prendre en charge les affaires de l'Etat», confie un conseiller à la Présidence. Ainsi, celui qui ne veut pas être un «quart de président» opérera donc définitivement pour un régime hyper-présidentiel largement inspiré de la «logique gaullienne» qui prône la primauté institutionnelle du Président. En pratique, cela se traduit par l'accaparement par le président de la République de tous les pouvoirs, avec la prérogative d'intervenir directement par référendum pour trancher les questions nationales. Pour les connaisseurs, le président Bouteflika applique déjà cette règle depuis son deuxième mandat.

### -Un vice-Président ?

Dans certains régimes, le vice-Président est soit élu comme colistier comme aux Etats-Unis, soit élu spécifiquement pour ce poste, ou bien nommé par le Président une fois élu. C'est cette dernière option qui aurait été retenue à l'étude. «Cette option est liée à une autre piste de travail : la suppression de la Chambre haute du Parlement», selon un proche de la commission «informelle». Dans la Constitution actuelle, le président du Conseil de la nation est le deuxième homme de l'Etat et, en cas de vacance de la Présidence, c'est à lui de gérer l'intérim du chef de l'Etat durant 60 jours. L'option du vice-Président répond également, selon nos sources, à «l'urgence de trouver une formule pour garantir la pérennité de l'Etat jusqu'à la fin de la mandature du Président élu». «Cela éviterait l'organisation d'élections anticipées, permettrait la poursuite de l'exécution du programme du gouvernement et enfin éviterait les situations d'exception ou d'urgence», argue notre source, qui ajoute : «Le vice-Président, dépourvu de pouvoir en situation normale, récupérera les prérogatives présidentielles et assumerait pleinement son rôle en cas de vacance du poste de Président.»

### -Septennat

«Cinq années au sommet de l'Etat ne permettent pas au Président d'aller jusqu'au bout de son programme. La réalisation de certains projets nécessitent du temps, le président Bouteflika ne l'a jamais caché, ce qui l'a

d'ailleurs poussé à se représenter pour un troisième mandat», justifie notre source. Si le septennat n'est plus de mode, pour les tenants du pouvoir et les rédacteurs du premier brouillon de la nouvelle Constitution, cela peut avantager le chef de l'Etat : «Le Président disposerait du temps nécessaire pour s'affirmer et exercer le pouvoir sans contrainte de temps, pour exécuter les projets gouvernementaux sans être débordé par les délais de la fin de mandature marquée plus par une logique électoraliste. En cas d'échec, l'électeur pourrait ainsi faire son appréciation et faire le bon choix», révèle un militaire haut gradé. Le but inavoué serait en réalité la pérennité du système et la stabilité politique. En quelque sorte, un sursis accordé pour les tenants du pouvoir de choisir toutes les options possibles durant ce laps de temps.

#### -Retour aux deux mandats

Le retour à la limitation des mandats présidentiels serait inéluctable et irréversible. «Le choix porté sur le septennat n'est pas fortuit, cela donnerait au Président le temps pour convaincre l'opinion et remplir sa mission loin des pressions. Un cumul de deux mandats, soit 14 ans d'exercice, est suffisant à un Président pour remplir sa tâche.»

#### -Plus de Sénat ?

Même si la suppression de la Chambre haute du Parlement n'est pas tranchée,

les clans aux pouvoirs optent en majorité pour cette option. «Le rôle du Conseil de la nation n'est pas clairement défini dans la Constitution actuelle.» Si le Conseil de la nation est maintenu, son président sera également nommé officiellement «vice-président». «Les prérogatives, en cas de vacance du poste de chef de l'Etat, lui seront transmises d'office, et ce, jusqu'à la fin de la mandature et non durant la période d'intérim de 60 jours», explique notre source. Des divergences sur le futur du Sénat compromettent l'avancée du projet. «C'est au Président que reviendra la dernière décision», tranche notre source.

#### -Premier ministre

Le coordinateur du gouvernement, à savoir le Premier ministre, gardera le même statut révisé en novembre 2008, notamment l'exécution du programme présidentiel, avec la prérogative que le Président lui délègue pour réunir le Conseil du gouvernement sans sa présence. Le Premier ministre légifère après l'approbation du Président.

#### -Parité hommes-femmes

Si la Constitution révisée en novembre 2008, dans son article 31 bis, parle de la promotion de la femme en politique en augmentant ses chances d'accès aux postes de responsabilité, la nouvelle Constitution prévoirait un amendement stipulant clairement l'égalité de la femme avec son collègue homme à tous

les échelons, y compris les hautes fonctions de l'Etat.

#### -Pas d'officialisation de tamazight

Bouteflika, qui claironnait lors de son fameux premier meeting de Tizi Ouzou qu'il trouverait une solution à la question amazighe «en une semaine», semble revenir, dix ans après, sur son serment ! Selon notre source, la question de l'officialisation de la langue amazighe n'est pas à l'ordre du jour. Et pour cause : «Cette question est tributaire du travail, qui s'éternise, des différentes commissions chargées de la standardisation et de la promotion de cette langue nationale. On n'arrive toujours pas à trouver un consensus autour de sa transcription, lettres arabes ou latines... De toute manière, l'amendement de son officialisation pourrait intervenir plus tard, pour l'instant ce n'est pas faisable», avance le conseiller à la Présidence. Un argument pas nouveau.

*Zouheir Ait Mouhoub*

**El Watan**  
LE QUOTIDIEN INDÉPENDANT

*le 02 Novembre 2012*

## Révision prochaine de la loi sur l'investissement touristique

Le secrétaire d'Etat auprès du ministre du Tourisme et de l'artisanat chargé du Tourisme, Mohamed Amine Hadj Saïd, a annoncé dimanche à Mascara la révision «prochainement» de la loi 03-03 portant sur l'investissement touristique.

Lors d'une rencontre avec les opérateurs économiques, M. Hadj Saïd a indiqué que cette loi impose l'aménagement des sites d'extension touristique (ZET) comme condition à l'octroi de licences d'investissement, tout en signalant que seulement 22 sur 205 ZET en Algérie ont été aménagés. «Un grand nombre de projets proposés par les investisseurs demeurent dans les tiroirs, ce qui nécessite une révision de la loi», a-t-il affirmé.

Le secrétaire d'Etat chargé du tourisme a ajouté, en réponse à des questions d'opérateurs et de responsables d'agences de tourisme et de voyages, que la hausse des prix et la détérioration des prestations que déplorent certains, sont dues au «faible nombre d'établissements touristiques et hôteliers, notamment dans les wilayas côtières, ce qui impose d'ouvrir le champ de la concurrence et encourager les investisseurs à réaliser davantage

d'infrastructures pour fournir de meilleurs services.»

M. Hadj Saïd a exhorté les opérateurs du secteur du tourisme à améliorer les prestations et à rénover leurs hôtels pour éviter leur «disparition du marché» dans les années à venir, qui verront la réception de 763 établissements hôteliers de haute gamme offrant 86.000 lits, ainsi que 63 établissements hôteliers publics dont huit stations thermales, pour un coût de 70 milliards de DA alloués par l'Etat pour leur réaménagement et leur modernisation.

Le même responsable a également annoncé, lors d'une visite à un ensemble de sites touristiques historiques, la signature prochaine d'un accord entre son ministère et le ministère de la Jeunesse et des sports pour organiser des visites au profit des jeunes à travers les circuits historiques en cours d'élaboration.

M. Hadj Saïd a instruit, par ailleurs, le directeur général de l'entreprise de gestion touristique de Tlemcen de la station thermale de Bouhanifia qu'il a visitée, d'accélérer la prise en charge du projet de réaménagement de la station pour un coût de 1,25 milliard de DA.

Ce projet a été retardé en raison de «l'anfractuosité des offres» proposées par les entreprises de réalisation, selon les explications fournies par le directeur général.

Le secrétaire d'Etat chargé du tourisme a inspecté le projet de réalisation du nouveau siège de la Direction du tourisme et de l'artisanat (50 millions de dinars) et les travaux de réalisation d'un hôtel 3 étoiles au chef-lieu de wilaya qui comprend 110 chambres et plusieurs suites, une piscine et une salle des fêtes. Sa réception est attendue pour le mois de juin prochain.

M. Hadj Saïd a également visité la zaouia de Sidi Mohieddine, dans la commune de Guetna, berceau de l'Emir Abdelkader et sa Smala, dans la commune de Sidi Kada, outre la mosquée «Sidi Hassan», qui a vu la deuxième allégeance du fondateur de l'Etat algérien moderne, ainsi que le siège du commandement et la «Mahkama» de l'Emir à Mascara.

*le 05 Novembre*

*2012*



ALGÉRIE PRESSE SERVICE

# Le FMI tacle sévèrement

## les responsables de l'économie algérienne

**Les prévisions économiques de M. Karim Djoudi pour 2013 sont trop optimistes. C'est ce qui ressort des déclarations du chef de la mission économique qui a séjourné en Algérie depuis le 29 octobre. M. Zeid Zidane estime également que l'Algérie a «le potentiel» pour faire 6 à 7% de croissance, et aller ensuite à une croissance à deux chiffres.**

**Aïssa Bouziane**

Le FMI a sévèrement tacle M. Karim Djoudi. Alors que le ministre des finances prévoit, pour 2013, une croissance de 5% et une inflation à 2.5%, le FMI a établi des prévisions très divergentes. Il prévoit une croissance nettement moins élevée, à 3.4%, et, à l'inverse, une inflation beaucoup plus importante, à 5%.

Le décalage est important. Comment l'expliquer, alors que le FMI utilise des données qui lui sont fournies par le ministère des finances ? Mystère, même s'il semble évident que le ministère des finances fait dire aux chiffres de qui l'arrange plutôt que ce qu'ils devraient signifier. Il suffirait d'ailleurs d'écouter des économistes non « embedded » pour découvrir la réalité de l'économie algérienne.

Du reste, le chef de la mission du FMI n'est pas un expert venu de Finlande ou de la lointaine Australie. Il s'agit de M. Zeid Zidane, ancien gouverneur de la banque centrale de Mauritanie et ancien ministre dans son pays. En prenant simplement de la distance avec les chiffres, il a pu dénouer les fils d'une économie qui ne sait où elle en est. Mais le FMI n'a pas tacle le seul Karim Djoudi. C'est en fait toute l'organisation de l'économie algérienne qui est remise en cause. Certes, M. Zidane a poliment admis que l'économie algérienne repose sur des éléments solides. Les réserves de change, qui devraient atteindre 194 milliards de dollars à la fin de l'année, ce qui représente 160 fois la dette extérieure ou 1.7 fois la masse monétaire, offrent une assurance au pays. Il a même qualifié le taux de croissance de 2.5% de « solide », ce qui est contestable. Il a aussi reconnu que le chiffre du chômage a évolué, à 10%, particulièrement chez les jeunes diplômés, qui s'est amélioré de quatre points, même si le chômage des femmes reste élevé, à 17%.

Le chef de la mission du FMI a également insisté sur la marge dont dispose l'Algérie pour améliorer ses performances économiques, une façon évidente de reconnaître que, dans de nombreux secteurs, il est difficile de faire pire que ce que fait l'Algérie. Ainsi, a-t-il dit que la croissance en 2013 sera « solide », mais au lieu de 3.4%, elle devrait être de 6 à 7%. Il a même déclaré qu'avec son potentiel, l'Algérie devrait avoir

une croissance à deux chiffres. Une déclaration aussi humiliante que celle invalidant les prévisions trop optimistes du ministère algérien des finances.

Il a aussi révélé qu'en avril dernier, l'inflation avait atteint un pic de 11% en glissement annuel, ce qui n'a jamais été dit par le ministère des finances.

### Le bon sens

Dans la même veine, le chef de la mission du FMI a rappelé les recettes pour permettre à l'économie algérienne de décoller. Que contiennent-elles comme mesures secrètes susceptibles de provoquer un miracle? Aucune. Il s'agit de mesures simples, dictées par le bon sens. En premier lieu, accroître l'efficacité de l'investissement et faciliter la création d'entreprises. « Les procédures administratives doivent être simplifiées », selon le FMI.

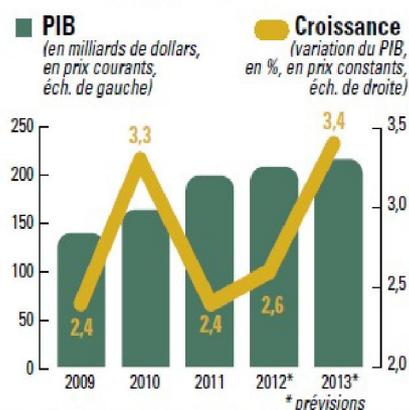
Autre évidence qu'il a rappelée : l'Algérie importe pour 45 milliards de dollars de marchandises. Il faut investir, et s'organiser de manière à produire pour éviter ces importations, et essayer progressivement d'exporter. Ce qui s'appelle « reconquérir le marché algérien ». Encore faut-il être en mesure de créer des entreprises pour le faire.

Il a aussi énuméré un certain nombre de mesures techniques, qui partent toutes d'un constat de défaillance de l'économie algérienne. L'épargne n'est pas mobilisée au service de la création de richesses, a-t-il relevé. Le marché boursier représente « 0.1% de la profondeur financière, un niveau très très bas, quand d'autres pays similaires en sont autour de 50%, a-t-il dit.

Il faut aussi mettre en place une politique du taux de change destinée à favoriser la production. Autrement dit, avoir une parité du dinar qui décourage l'importation. Ce qui signifie prendre un risque politique en dévaluant le dinar. C'est déjà un terrain plus délicat, car le gouvernement algérien est disposé à tout, sauf à prendre des mesures qui risquent de déboucher sur une agitation sociale.

Mais au-delà de toutes ces mesures, c'est le bon sens prôné par M. Zeid Zidane qui frappe. Ce qu'il a préconisé, c'est de « regarder ce qui marche, et l'améliorer, et regarder ce qui ne marche pas, pour le corriger ».

### De bonnes performances malgré la crise



### SOLDE EXTÉRIEUR COURANT (en % du PIB)



### CHÔMAGE (en % de la pop. active)



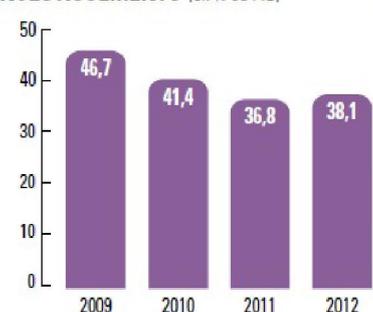
### INFLATION 2012 (en % du PIB)



### DÉFICIT BUDGÉTAIRE (en % du PIB)



### INVESTISSEMENTS (en % du PIB)



Les graphes sont tirés de *Jeune Afrique N° 2705*



le 13 Novembre 2012

## Développement local : redonner aux maires le pouvoir de créer des entreprises

*Près de 1400 entreprises publiques locales (EPL) avaient fait l'objet de dissolutions au début des années 1990 et avec elles disparaissaient environ 200 000 postes de travail, notamment dans les communes les plus déshéritées où elles étaient les seules et uniques pourvoyeuses d'emplois.*

*Noredine Grim*

Avec elles, disparaissaient également de précieux moyens de réalisation pour de nombreuses communes enclavées et pauvres pour lesquelles ces entreprises de proximité constituaient de véritables bouées de sauvetage, notamment lorsque surviennent des calamités naturelles. Ces entreprises dissoutes en raison de leur déstructuration financière ont laissé dans un total désarroi les communes qui ne trouvaient subitement plus d'outils de réalisation pour concrétiser leurs programmes de développement et soulager quelque peu le chômage qui les affectait. Environ 300 entreprises publiques locales ont tout de même pu être sauvées de cette vague de dissolutions, grâce à une mesure gouvernementale prise en 1994, consistant à accorder à ces entités un statut d'entreprise publique économique (EPE) ouvrant droit à des traitements économiques et financiers (assainissement financier et recapitalisation) à même de leur éviter la faillite.

Ces entreprises qui avaient échappé in extremis à la dissolution ont ainsi pu poursuivre leurs activités et, pour certaines, se développer de manière très satisfaisante. Si la dissolution des 1400 entreprises publiques locales pouvaient se justifier par la déstructuration irrémédiable de leurs comptes, ce qui ne l'est pas, par contre c'est l'interdiction faite aux autorités concernées (APC, wilaya) de créer de nouvelles sociétés à même de prendre le relais de celles qu'on avait dissoutes. L'occasion était pourtant propice à ce genre d'initiative. Les milliers d'actifs (terrains, immeubles, engins, matériaux et matériels divers) laissés par les EPL dissoutes pouvaient en effet servir à capitaliser de nouvelles entreprises qui resteraient au service du développement économique et social des communes concernées.

Des centaines de milliers d'emplois auraient pu être ainsi offerts, notamment aux jeunes, des localités rongées par le chômage et la réalisation des plans communaux de développement assurée d'être correctement prise en charge par ces nouvelles entreprises. La création de ces entreprises publiques locales devrait évidemment éviter de se faire au détriment des sociétés privées, auxquelles l'égalité d'accès aux marchés publics doit être garantie au moyen d'une concurrence transparente et loyale. Il pourrait par ailleurs être sérieusement envisagé, et la législation algérienne le permet aujourd'hui, d'associer le privé au capital des entreprises publiques locales et réciproquement. Si elle venait à se concrétiser, la coopération entre les entreprises des deux secteurs ne pourrait, à l'évidence, être que bénéfique pour l'économie des communes concernées.



Autonomie de gestion et injonctions administratives

L'intention de redonner aux walis et Assemblées populaires locales le pouvoir de créer des unités économiques a certes été évoquée à l'occasion de l'élaboration du nouveau Code communal, mais on ne trouve nulle part dans les nouveaux textes une disposition claire allant dans ce sens. La création de banques locales ouvertes aux capitaux des collectivités territoriales que la législation algérienne rend aujourd'hui possible, constitue pourtant une excellente occasion pour ce type d'initiative. Les unités économiques locales nouvellement constituées trouveraient dans ces banques les appuis financiers nécessaires et l'expertise requise en matière d'élaboration et de suivi de leurs business plans.

Les dérives managériales des années 80 pourraient être ainsi évitées. Si la création de nouvelles entreprises publiques locales qui ont l'avantage de pouvoir être rapidement présentes dans les zones les plus reculées du pays où elles joueraient le précieux rôle d'entreprises de proximité, l'attention doit tout de même être attirée sur la nécessité la bonne et une réelle autonomie de gestion à leurs dirigeants. Si tel ne serait pas le cas, ces nouvelles unités économiques seront inévitablement exposées aux injonctions administratives qui avaient, on s'en souvient, ruiné durant les années 70 et 80 les EPL qui feront quelques années plus tard l'objet de dissolution. A l'évidence, les mêmes causes produiront les mêmes effets.

## De la possibilité du rêve en Algérie

*Sa création nous invite encore à plonger dans un voyage intérieur où l'angélisme se mêle à la fratrie de ce que recèle la terre de plus indicible*

*Amine Ait Hadi*

Décédée il y a 14 ans, elle aurait eu, en ce mois de novembre 2012, 81 ans. Cette artiste-peintre, Baya Mahieddine, de son vrai nom Fatma Haddad, qualifiée de tous les noms de fleurs et même d'un espace, s'en est allée discrètement le 9 novembre 1998. Une artiste qui s'est fait connaître grâce à son génie et sa sensibilité artistiques.

Des oeuvres d'un caractère libre et spontané ainsi qu'une inspiration abondante et ce dès son jeune âge. Représentante emblématique de l'art naïf africain, et de l'«Art brut» selon l'expression utilisée par le poète surréaliste André Breton pour désigner la nature de ses oeuvres. Avec ses effarantes créations, Baya a figuré parmi les plus grands: Aksouh, Guermaz, Issiakhem, Khadda Mesli, des artistes de la «génération de 1930» qui ont été les fondateurs de l'art algérien moderne. Son style, le naïf, a marqué le monde des arts plastiques aussi bien en Algérie que dans le monde.

### Des oeuvres fantastiques

On est tenté de dire que les tableaux de la reine Baya sortent tout droit d'une chanson psychédélique des Jefferson Airplane, mais bien plus qu'une comparaison hâtive, les oeuvres de Baya proposent tout un univers féérique. Un aspect inédit dans une Algérie acérée, écrasée par le poids du réalisme sinistre et anguleux, quand même il est aussi urgent de se doter de la force de ses rêves. La reine au rameau d'or nous fera penser à la beauté des songes, à l'image des récits à caractère fantastique sous la plume ingénieuse de Mohammed Dib «Cours sur la rive sauvage» ou «le sommeil d'Ève». Mais quel mystérieux destin que celui de cette enfant prodigue dont le geste a pu capturer des traces du paradis? Grâce à ses personnages et ses objets ramifiés jusqu'aux jardins du ciel. Une façon de dire la possibilité d'une douceur inouïe au cœur d'une époque noire et désastreuse et dans laquelle, l'artiste a refusé aimablement le confort matériel qui

lui a été proposé. La princesse qui côtoyait les différentes fleurs et les oiseaux de tout acabit avait déjà un don hors normes qui la protégeait sans doute, et un intérêt prononcé pour le monde invisible. Ailleurs, où elle quêtait parcimonieusement des bouts précieux d'étranges secrets. Des paysages envoûtants et tout un dialogue d'arabesques et d'ornements, résolument inachevés. Le monde fabuleux de Baya est-il pour autant paisible? Il ne s'obstine pas du moins à ravir. Il n'est d'ailleurs pas à ce point dégagé de tout soupçon de douleur ou de conflits intimes. Ses peintures cependant, apparaissent comme un lieu de rendez-vous où se trament des fables, des ramifications



et des arborescences, où s'entremêlent, oiseaux sombres, colibris, petits moineaux, grives brunes, huppés ou rolliers d'Afrique. Des bêtes issues du jardin d'Eden, rendu possible à travers ses doigts de fées. D'autres espèces enchantresses imprèneront son oeuvre, princesse et flore exotique, femmes-fleurs, poissons compotiers et calices, des fruits abondants et des poissons indistincts tout pétillants. De nombreux instruments de musique aussi, violons, cithares et mandoles, luths, lyres et harpes réunis dans un même foisonnement, évoquant sourdement, une certaine influence de l'homme et du musicien qui a partagé sa vie. Autant d'éléments et de couleurs criardes dans ses gouaches, avec du rose indien, du bleu turquoise, des émeraudes et violets, qui se confondent dans son espace pic-

tural. Des couleurs vives extirpées de ses rêves et tout un imaginaire captivant par les modulations et les mouvements qu'il procure. Un attrait sauvage et primitif semble hanter la genèse de son oeuvre et de son imaginaire caractérisant une même quête d'harmonie embryonnaire. Un trait épuré et asymétrique cerne sans hésitation les silhouettes et les coiffes de ses «Hautes Dames», parmi lesquelles gisent les figures de la Mère énigmatique. Baya construit une demeure close, légère, exclusivement féminine, tout à la fois recluse et souveraine. Une oeuvre unique dans la mesure où ses figures et symboles ne semblent pas tenir d'une culture propre à son environnement social. Sa création nous invite encore à plonger dans un voyage intérieur où l'angélisme se mêle à la fratrie de ce que recèle la terre de plus indicible. Baya est dans ce sens, une artiste plasticienne intrigante au langage éthéré et authentique. Un monde fantastique dont elle est seule à connaître l'endroit, et qui sera un souffle, même fragile, porteur d'une sérénité incroyable avec une discrétion totale dans l'approche. Ainsi, son oeuvre, aussi précoce soit-elle, rencontre intérêt et notoriété.

### Une ineffable présence dans le monde

Baya Mahieddine naît en 1931 à Bordj El Kiffan, et devient Baya à Alger à l'âge de 11 ans quand elle sera adoptée par Marguerite Caminat à partir d'une rencontre fortuite à la ferme de Simone la soeur où travaillait la grand-mère maternelle de l'orpheline. Le début d'une grande affection et de l'affirmation d'un art qui sera catalogué de naïf. Dès son jeune âge, elle fait la couverture du magazine Vogue. Elle réalise à Vallauris des sculptures en céramique dans l'atelier Madoura où elle côtoie Picasso. Une oeuvre et une artiste qui ont été célébrées par maintes plumes internationales de la littérature et de la presse, des grands noms de la peinture et de la sculpture tels que le regretté Tahar Djaout qui dira à son

## Mourad Merzouki, chorégraphe hors catégories

*Ce chorégraphe français d'origine algérienne, venu au hip-hop par la boxe et le cirque, aime à marier les disciplines comme les cultures.*

propos, qu'elle est la soeur de Schéhérazade. «Le regard fleure» selon Assia Djebar, «La reine» selon le poète surréaliste André Breton.

Soutenue par Jean Sénac et son exposition «Peintres algériens», Rachid Boudjedra, Paul Balta, Jean de Maisonseul, Henri Kréa, Edmonde Charles-Roux, Georges Braque, Khadda... la consacrent et lui vouent toute une admiration. Elle est aujourd'hui présente dans des collections publiques prestigieuses, notamment du Musée national des beaux-arts d'Alger avec «Femme au palmier», du musée des Arts décoratifs, de l'Institut du Monde arabe, du Musée de l'Art brut de Lausanne ou encore du fnac (Fonds national d'art contemporain), au Mali, au Maghreb, dans le Monde arabe, en Europe, au Japon, à Cuba, aux USA.

Des témoignages de grand respect continuent d'affluer sur ses oeuvres, une grande exposition lui sera probablement consacrée au Mama l'année prochaine, mais il aurait fallu imaginer plus d'ouvrages et d'attention à son parcours, en attendant, il était primordial de rallumer les bougies pour se rappeler son être ingénu et son parcours grandiose. Un hommage à son inspiration féconde qui s'écoule lentement dans un paradis qu'on imagine tout aussi charmant et pétulant. Ineffable, Fatma Haddad Alias Baya Mahieddine laisse derrière elle un regard empli d'énigme et de tendresse.



le 11 Novembre 2012



*Je pars toujours de la gestuelle du hip-hop, mais je ne m'enferme pas dedans». © Bruno Levy pour J.A.*

A priori, il n'y a rien de plus éloigné de la légèreté de la danse que la violence de la boxe. A priori... Rien de commun également entre la musique classique de Ravel, de Schubert ou de Verdi et le rugueux hip-hop. A priori... Mais les préjugés sont faits pour être bousculés et, à ce petit jeu-là, Mourad Merzouki est un expert qui a l'art de marier les contrastes avec poésie et élégance. Du ring à la scène, il n'y a qu'un pas pour l'esthète qui aime provoquer des rencontres inattendues. Dans *Boxe Boxe*, le chorégraphe se nourrit des deux univers qui l'ont façonné dès l'enfance. Né à Lyon en 1973 de parents kabyles (Algérie), l'actuel directeur du Centre chorégraphique national (CCN) de Créteil, près de Paris, a commencé le noble art à l'âge de raison. Face à l'académie d'arts martiaux où son père l'a inscrit se trouve une école de cirque où il s'aventure en cachette. À la fin des années 1980, la déferlante hip-hop lui ouvre de nouveaux horizons et lui permet de concilier les inconciliables.

Avec son ami Kader Attou (aujourd'hui directeur du CCN de La Rochelle), il fonde sa première compagnie, Accrop, en 1989. Tous deux fils d'immigrés et banlieusards, ils s'efforcent de déconstruire l'image qu'une société française bien-pensante leur renvoie. Pour autant, Mourad Merzouki ne renie ni son histoire ni celle de ses parents. « Quand on a 15-16 ans, on ne sait pas très bien ce qui, en nous, vient de l'héritage culturel que nos parents nous ont légué. Même si je passais toutes mes vacances en Kabylie et que je parlais kabyle à la maison, je me sentais -pleinement français. L'Algérie, ce n'était pas chez moi. Il y avait une barrière culturelle qui m'empêchait de le croire. »

« Inconsciemment, dans mes spectacles, reconnaît-il néanmoins aujourd'hui, j'ai souvent utilisé des musiques arabo-andalouses. Sans arrière-pensée. Cela n'a jamais relevé d'une revendication communautaire. C'est juste que j'ai grandi avec. »

Dans les années 1990, sa double nationalité franco-algérienne l'expose au risque de devoir accomplir son service militaire dans un pays qui s'enfoncé dans l'horreur. A partir de sa majorité,

Mourad Merzouki ne foulera plus le sol natal de ses parents une décennie durant. Dans les années 1990, sa double nationalité franco-algérienne l'expose au risque de devoir accomplir son service

militaire dans un pays qui s'enfoncé dans l'horreur. C'est grâce à la danse qu'il y retournera, en 2001, pour donner *Récital* à Alger. « Je revenais avec un regard d'adulte et j'ai vu l'Algérie différemment. Pour la première fois, je m'y suis senti comme à la maison », se souvient celui qui, entre-temps, a bousculé les codes du hip-hop en l'ouvrant au contemporain et au classique.

« Je pars toujours de la gestuelle et du vocabulaire hip-hop, explique-t-il, mais je ne m'enferme pas dedans. C'est une danse jeune, qui ne demande qu'à évoluer, à être confrontée à d'autres formes artistiques, à d'autres cultures. » Subtil mélange d'influences diverses, leur art séduit assez rapidement les directeurs de théâtre, et, à force de détermination, les deux compères parviennent à sortir le hip-hop de la rue pour le hisser sur les plus hautes scènes\*. « En même temps, je voulais faire découvrir d'autres arts et d'autres cultures à ceux qui, comme moi, viennent de banlieue... »

En seize ans, la compagnie Käfig (« cage » en allemand et en arabe), qu'il a créée en 1996, a donné plus de 2 200 représentations devant plus de 1 million de spectateurs dans 61 pays. Inventives, acrobatiques, délicates, pleines d'humour, ses chorégraphies parlent au plus grand nombre à travers une poésie qu'il reconnaît avoir héritée de l'univers du cirque...

Sa dernière création, *Yo Gee Ti*, créée à Taipei avec des danseurs taiwanais, a fait l'ouverture en septembre de la Biennale de Lyon, la plus importante manifestation de danse contemporaine en Europe. Et auparavant, en juin dernier, celle du festival Montpellier Danse, dont il était l'artiste associé. Une reconnaissance qui rassure son père, « réticent au début », avoue celui qui a été nommé chevalier de la Légion d'honneur en juillet. « Quand il a compris que le hip-hop était quelque chose de sérieux pour moi et qu'il a vu les premiers articles qui m'étaient consacrés, mon père a commencé à accepter mon choix. Même s'il est fier de mon parcours aujourd'hui, il ne dira pas pour autant à ses amis que je suis danseur. Juste que je fais des spectacles », s'amuse-t-il, philosophe.

\* Mourad Merzouki est actuellement en tournée mondiale avec cinq spectacles : *Boxe Boxe*, *Correria Agwa*, *Käfig Brasil*, *Récital*, *Yo Gee Ti*.

Séverine Kodjo-Grandvaux

JEUNE AFRIQUE

le 26 Octobre 2012

## «On m'appelle l'Oriental»

*Entre le milieu du XIXe siècle et celui du XXe siècle, beaucoup d'artistes et d'entrepreneurs culturels juifs marquent le paysage culturel en Algérie.*

Entre le milieu du XIXe siècle et celui du XXe siècle, beaucoup d'artistes juifs marquent le paysage culturel en Algérie. Ils fondent un espace culturel pluriel ou se profilent à la fois le substrat local et les nouvelles perspectives de création culturelle qui agitent le monde. Aujourd'hui, alors que la communauté juive a disparu de l'espace social algérien, certaines personnalités, telles Yafil, Lili Bonniche, Lili Labassi, font partie de la mémoire culturelle en Algérie. En 1861, quand Alexandre christanowitsch cherche à découvrir les interprètes de la musique arabo-andalouse à Alger, il rencontre quelques musiciens juifs et musulmans. Certains grands mélomanes juifs sont considérés parmi les meilleurs interprètes de cette musique au cours de la seconde moitié du XIXe siècle. Yossef Eni-Bel Kharraraïa, Maqchiech, ou maalem Ben Farrachou eurent, par exemple, une influence décisive dans sa conservation. A la même époque, Feydeau, en visite à Alger, rend compte du caractère métissé des

artistes qui produisent la musique savante... La présence de ces derniers est souvent attestée, comme à Mascara, durant la période de l'Emir Abdelkader, ainsi qu'en témoigne Daumas en 1838... Deux chanteurs populaires juifs tunisiens marquent durablement la

conscience culturelle des musulmans maghrébins dans l'entre-deux guerres : Habiba Messika, venue chanter à Alger en 1923, et Cheikh El Afrit. Leurs disques constitueront, avec ceux de Mohamed Abdelouahab et Oum Keltoum, le levain de la chanson de langue arabe. La proximité artistique et la similarité des registres esthétiques se traduisent parfois par des actes de solidarité. Ainsi, à Tlemcen, les frères Dib Ghaouti et Mohamed viendront en aide aux musiciens juifs Touati et Maqchich lors des violences anti-juives de 1881. Il faut signaler que des musiciens juifs tlemcéniens participent aux orchestres musulmans : Liahou benyoucef, Liahou El Ankri, Nouchi Chloumou, Makhlouf Rouche, dit « Bettaira », Braham Ed-der'ai, Makhlouf Ayache, etc. A Mostaganem, Elie Teboul, Meyer Reboah, Issac Benghozi sont parmi les musiciens juifs qui participent aux cérémonies culturelles hébraïques ainsi qu'aux activités profanes ou ils font cause commune avec les mélomanes musulmans. Dans sa qacida sur les « gens de Mostaganem », Abdelkader Bentobdji, un des plus grands poètes mystiques contemporain de Mostaganem, se plaint de ses coreligionnaires qui encensent Meyer et Jacob, considérés comme de véritables cheikhs... En 1905, quand Jules Rouanet présente au groupe des savants réunis à Alger les meilleurs interprètes de musique arabe, deux des plus importants musiciens juifs de l'époque y figurent : Mouzino et Laho Serror. Une des plus emblématiques femmes artistes

juives fut Marie Soussan. Associée à l'émergence du théâtre algérien, à partir des années 1930, elle fut la première femme « arabe » de ce théâtre... Elle forma sur scène, avec Rachid Ksentini un des couples les plus célèbres de l'entre-deux guerres. Interprète de chansons de variétés, elle a enregistré plus d'une vingtaine de 78 tours. Il faut rappeler l'importance d'une Soltana Daoud, dite Reinette l'Oranaise, de Sarriza Cohen, d'Alice Fitoussi ou de Line Monty qui excellaient aussi bien dans le hawzi que les compositions modernes... Beaucoup de musiciens, en s'installant en France, transportent avec eux les pratiques de leur terroir. On y compte Joseph, dit Yossef ou bâ Yossef Fhal, cordonnier à Khenchela, joueur de violon et de derbouka, Simon, dit Salim Hallali, sa mère Chelbya, Elie Moyal, dit Lili Labassi, Blond-Blond, Raymond Leyris... Edmond Nathan Yafil fut le principal conseiller des firmes qui entreprennent des campagnes d'enregistrement... C'est le cas de Léon Marchodé



Sasportes qui fonde, en 1930, à Alger, la compagnie algérienne d'algériophone... Edmond Nathan Yafil, dit Yafil Ibn Shbab, né en 1874 à la Casbah d'Alger, publie de 1904 à 1927, en notation musicale occidentale, l'essentiel du patrimoine musical algérois dans une collection de 29 fascicules. Fondateur de la première

école de musique arabe algéroise en 1909, puis de la première association musicale El Moutribia, il est loué par les algériens musulmans... Le chef d'orchestre Messaoud El Medioni, surnommé Saoud El Wahrani tenait également un café dans le quartier juif d'Oran (Derb) ou il recevait des artistes musulmans comme les cheikhs Hammada ou Madani. Jules Rouanet cite les noms de Braham El Ouarani, les frères Amsili, David Davila et Neph-tali Sebaoun parmi les meilleurs musiciens arabo-andalou à Oran, au début du XXe siècle. Saoud aimait les principaux orchestres. Avec le compositeur José Huer-tas, ils transposent une vingtaine de mélodies. Il a regroupé autour de lui des disciples. Il émigra vers 1937 à Paris. Arrêté à Marseille, il fut déporté avec son fils, âgé de 13ans, vers le camp d'extermination de Sobibor en 1943. Une autre figure de l'Oranie musicale des années 1930 est représentée par Maalem Zouzou, pseudonyme de Joseph Guenoun... Citons également Lili Labassi... Blond Blond (Albert Rouimi), imitateur réputé de Maurice Chevalier portera jusqu'après l'indépendance, dans ses tournées en France, cette culture mixte de musique savante et de chansons légères. Ailleurs, à Constantine, la vie musicale a été longtemps dominée par la figure tutélaire et tragique de Cheikh Raymond Leyris. Il regroupa les meilleurs instrumentistes, parmi lesquels son fidèle accompagnateur, Sylvain Ghenassia, père d'Enrico Macias. Toujours dans cette ville, citons

Bentari Nathan, Maurice Draï, Elbaz Bellara, Naccache Alexandre, dit Juda et Simone Allouche-Tammar. Il faut évoquer pour Alger, Edmond Atlan, Line Monty, Lili Bonniche, Luc Chekri et René Pérez, ainsi que José De Suza, Alias Youcef Hagège à qui on doit le fameux *On m'appelle l'oriental*. Après la crue de l'oued Ain Sefra qui dévasta Mostaganem le 26 novembre 1927, Elie Tebboul enregistre chez Columbia à Paris la « chanson des sinistrés de l'Oranie ». ... Enfin, en France, le cabaret sera l'un des espaces privilégiés de ces artistes. Salim Halali y fait l'essentiel de sa carrière. Blond-Blond fit les beaux jours des cabarets Soleil d'Algérie et El Djazair. Maurice El

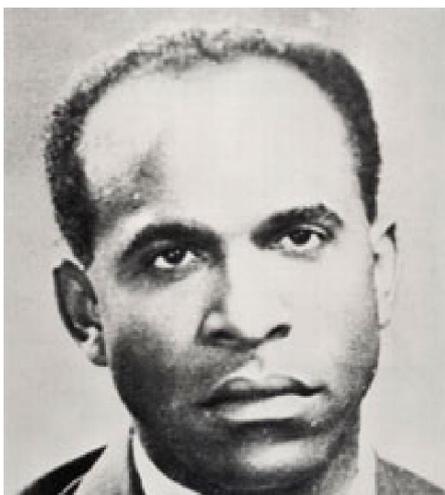
Médioni travailla au Cabaret Le Poussin bleu. Du café mauresque au cabaret oriental de la métropole coloniale, la transition est vite faite entre une chanson marquée par le patrimoine arabo-andalou et celle qui alterne airs festifs, élégies amoureuses et complaintes d'esseulés. Rapidement, un répertoire se constitue.

**El Watan**  
LE QUOTIDIEN INDÉPENDANT

Hadji Miliani  
le 10 Novembre 2012

## Rendez-vous avec Frantz Fanon

*Peu de livres auront autant marqué une génération d'intellectuels que « Les Damnés de la terre », avec la célèbre préface de Jean-Paul Sartre glorifiant la violence de l'opprimé, en 1961. La pensée de Frantz Fanon, dont l'expérience de psychiatre engagé fut décisive, mérite cependant d'être revisitée à la lumière des indépendances et de la terrible guerre civile qui a ravagé l'Algérie dans les années 1990.*



Salima Ghezali

Ecrire quelques mots sur le cinquantenaire de la mort de Frantz Fanon, peu avant de célébrer celui de l'indépendance, que chacun attend de pied ferme. Quelques mots n'y suffiront pas. Il y faudrait une part acceptable de contradiction susceptible de rendre palpables des êtres. Dans cette contrainte réside déjà un peu de la violence dont on va tant parler à propos de Fanon. Car c'est d'abord « contraint » que le discours du révolté entre sur une scène mondiale préalablement aseptisée par le discours sur les guerres « zéro mort ». Dans un drone, fanon n'a pas sa place. Et dans les montagnes afghanes ou dans les sables du sahel, ce n'est pas lui qui se trompe. C'est la violence qui a tout pris, comme l'écrivait Mouloud Mammeri dans sa « lettre à Jérôme », en novembre 1956. Comment cerner le fanon qui nous trouble, le Fanon de la colère radicale contre l'oppression, quand cette dernière est devenue massive lors de la « sale guerre » des années 1990 ? Une guerre qui n'a pas cessé de s'inscrire dans le sillage de la domination coloniale... Est-il possible d'inviter Fanon à lire avec nous aujourd'hui la manière dont la violence rebondit d'un camp à l'autre en les explosant littéralement ? Fanon est-il mort seulement trop jeune, mais de plus à une date ou le regard se détourne trop vite vers d'autres événements ? Ou peut-être est-ce le

contraire. En se tenant aussi près de ces deux dates, fanon accomplit-il à son corps défendant un geste de colère didactique qui force l'esprit à lire les mots et l'histoire avec leur poids spécifique de violences en cascade ? Ces hommes que l'on massacre en silence et à qui l'on ne rendra un hommage timide que cinquante ans plus tard... Ces hommes pouvaient-ils se libérer autrement que par et dans la violence ?... Mais il y a là également matière à (ré)apprendre sur les mécanismes de la domination, qui, bien au-delà de la colonisation, marque les rapports entre les hommes. La violence libératrice, Fanon le montre bien dans son analyse des élites nationales, ne peut s'accomplir sans la décolonisation. Un territoire resté en jachère que la globalisation complique, déplace et fragmente en segments antagoniques. La langue elle-même devient champ de bataille interne et externe... Et ces faisceaux de luttes qui se croisent, s'affrontent et se fécondent donnent lieu à une topographie nouvelle ou la pensée de Fanon ne peut plus se saisir dans un sens littéral. Elle peut intégrer la contradiction quand elle réussit à quitter le champ de la justification pour devenir ferment de la dignité, aptitude

au dépassement... Dépassement de la fureur, de la douleur, de la folie, du suicide et du silence. La psychiatrie postindépendance et, surtout, postérieure à la « sale guerre » des années 1990, attend encore son Fanon. Lire les textes de Fanon psychiatre pendant la guerre d'Algérie et regarder la folie éclater en dépressions, en suicides de protestation, en violences multiples contre soi et contre les autres, cinquante ans plus tard, ne va pas de soi. Car en parallèle existe un espace de normalité algérienne qui peut parfaitement s'insérer dans la normalité du monde. Mais peut-être est-ce là le véritable objet du scandale, celui par lequel la co-

lère et la violence arrivent ? Et si c'était cette facilité déconcertante qu'ont les gens ordinaires à vivre aux côtés des horreurs infligées aux autres qui fait basculer dans la fureur ? Pourquoi faudrait-il attendre qu'un Fanon, engagé volontaire contre le nazisme, contre le colonialisme, quand les plus nombreux sont restés au chaud, psychiatre vivant au plus près de l'anéantissement moral et physique de ses patients, formule un cri moins radical contre la domination ? Pourquoi attendre de Fanon, qui a pris tous les risques, qu'il fasse preuve de la prudence des sages ? Côté géographie, son trajet va de la Martinique à l'Algérie en passant par la France pour s'achever dans un hôpital américain, avant qu'il revienne se faire enterrer en Algérie. N'est-ce pas là un périple qui renseigne sur l'histoire au long cours, dont les hommes comme Fanon auront incarné avec le plus de passion ? De l'héritage laissé par l'esclavage à la lutte contre la colonisation en passant par le combat contre le nazisme, pour mourir dans un pays encore marqué par le racisme et finir dans une terre qui aura vu s'accomplir... Vie et mort de Fanon auront été placées sous le signe de l'engagement radical de l'homme. Chez Fanon, l'homme, c'est celui qui souffre... Rendre hommage à Fanon, c'est peut-être reprendre le thème de la violence là où il commence, s'incruster, louvoier et déguiser la domination en civilisation... A la fois trop proche de nos questionnements sur hier et de nos silences sur aujourd'hui, fanon, si l'on n'y prend garde, peut vite redevenir d'une brûlante actualité. Car parfois la colère est tout ce qui reste à une humanité à laquelle on a, sinon tout, du moins trop pris.

Le Monde  
diplomatique

Juillet 2012

# Jean-Paul Vesco nouvel évêque d'Oran : un parcours peu ordinaire

*Le dominicain, Jean-Paul Vesco, vient d'être désigné par le pape Benoît XVI à Rome comme nouvel évêque d'Oran. Il succède à Alphonse Goerger.*

*Walid Mebarek*

Le parcours du Lyonnais Jean-Paul Vesco est tout sauf ordinaire. Devenu évêque du diocèse d'Oran samedi dernier, le frère dominicain, prêtre depuis 2001, est arrivé à la vie religieuse par le plus grand des hasards, si on ne considère pas la Providence, l'une des notions les mieux partagées par les chrétiens. Né le 10 mars 1962 à Caluire, dans la très proche banlieue lyonnaise, il fit ses études au lycée mariste, mais il se destinait à une vie profane dans laquelle il commença une carrière prometteuse. Après de sérieuses études en droit à Lyon III, mais aussi un DESS de fiscalité, ainsi que l'Ecole des officiers de réserve de Saumur, il entre dans un cabinet d'avocats de Paris, situé au faubourg Saint-Honoré, en face du couvent des Dominicains.

Avocat pendant sept ans, il change de destinée après 1994 pour une vie religieuse. Il entame son noviciat dans l'Ordre des dominicains. D'abord moine, il est ordonné prêtre en 2001, à presque 40 ans. Après avoir étudié en Israël, à l'Institut pontifical d'étude du judaïsme, puis à l'Ecole biblique de Jérusalem, c'est vers le monde arabe qu'il se destine. Arrivé dans le diocèse d'Oran en 2002, au couvent dominicain de Tlemcen (quatre personnes entre cette ville et Alger), il est rapidement devenu délégué du diocèse oranais pour la préparation de l'Assemblée interdiocésaine d'Algérie (AIDA).

Déjà aux dires de ses proches, il est remarqué par les évêques d'Algérie (Alger, Constantine, Oran, Laghouat et Ghardaïa). En 2005, il devient vicaire général du diocèse d'Oran, et depuis 2007, économiste. Le 16 octobre 2007, il est élu supérieur de la communauté de Tlemcen.

Pour s'imprégner du monde musulman, il passe un an lors de son arrivée en Algérie, en 2002, à Béni Abbès, dans la maison de l'ermitage de Charles de Foucauld, personnage qui continue de marquer les chrétiens en Algérie et de par le monde par sa dimension spirituelle de fraternité qu'il a apportée à sa vocation religieuse. Plus tard, au cours de ses huit premières années passées en Algérie, il crée des rencontres annuelles d'étudiants subsahariens à Tlemcen. Economiste et vicaire (numéro 2 du diocèse), il participe aussi à la cathédrale d'Oran en novembre 2010.

## «Le témoignage d'une présence en amitié»

La roue tourne de nouveau, puisqu'il est élu comme provincial de France au début 2011. Le jour de son élection par ses frères, le 28 décembre 2010, il se trouvait en Algérie. Il quitte ainsi l'Algérie en un moment fort, alors que les révoltes arabes grondaient et que la rue algérienne, en février 2011 rejoignait, timidement le mouvement. A cette



époque, il disait : «J'ai appris mon élection alors que j'étais à Alger. Du jour au lendemain, il a fallu quitter le pays, sans une affaire ni un au revoir. Je m'attendais à passer ma vie en Algérie : notre raison d'être dans ce pays, c'est de nous enraciner, et en un coup de téléphone, il fallait d'une certaine manière couper toutes ses racines.»

Avant cette propulsion inattendue comme «patron» des dominicains, il pensait partir de nouveau dans le monde arabe, au Caire, pour parfaire son arabe. Elu pour quatre ans, il aurait dû patienter ces longues années avant de retrouver ses ailes, mais le pape a raccourci son mandat à deux ans seulement, tenant compte peut-être de sa volonté de s'ancrer en Algérie. Jean-Paul Vesco succède à un autre Français, originaire de Sarreguemines, Alphonse Goerger, qui a atteint la limite d'âge. Lui-même avait pris ses fonctions après la mort, dans un attentat d'un dominicain, Pierre Claverie, en août 1996, alors que Jean-Paul Vesco faisait ses premiers pas dans l'Eglise. Pour le nouvel évêque, l'Eglise d'Algérie est «le témoignage d'une présence en amitié, non prosélyte, c'est le témoignage d'un Dieu aimant pour tous les hommes».

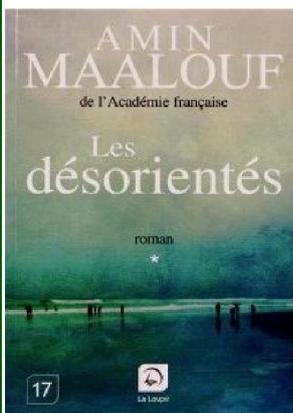
Se disant renforcé dans sa foi dans un monde musulman, il explique son bonheur d'être dans une société où «la question de l'existence de Dieu ne se pose pas. Il est partout, jusque dans les formules de politesse». A 50 ans, l'âge de l'Algérie indépendante, il est maintenant sûr de se poser pour quelques années. Un évêque ne change pas de nomination aisément. Il aura le temps de s'assurer de la pertinence de sa vision des choses, et de son choix de l'Algérie.

Le 04 Décembre 2012

**El Watan**  
LE QUOTIDIEN INDÉPENDANT

## [BIBLIOGRAPHIE]

### *Les désorientés de Amin Maalouf* Editions Grasset



Dans *Les désorientés*, je m'inspire très largement de ma propre jeunesse. Je l'ai passée avec des amis qui croyaient en un monde meilleur. Et même si aucun des personnages de ce livre ne correspond à une personne réelle, aucun n'est entièrement imaginaire. J'ai puisé dans mes rêves, dans mes fantasmes, dans mes remords, autant que

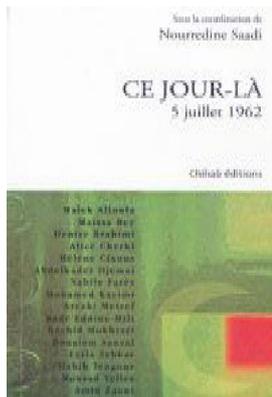
dans mes souvenirs.

Les protagonistes du roman avaient été inséparables dans leur jeunesse, puis ils s'étaient dispersés, brouillés, perdus de vue. Ils se retrouvent à l'occasion de la mort de l'un deux. Les uns n'ont jamais voulu quitter leur pays natal, d'autres ont émigré vers les Etats-Unis, le Brésil ou la France. Et les voies qu'ils ont suivies les ont menés dans les directions les plus diverses. Qu'ont encore en commun l'hôtelière libertine, l'entrepreneur qui a fait fortune, ou le moine qui s'est retiré du monde pour se consacrer à la méditation ? Quelques réminiscences partagées, et une nostalgie incurable pour le monde d'avant

### Ce jour là

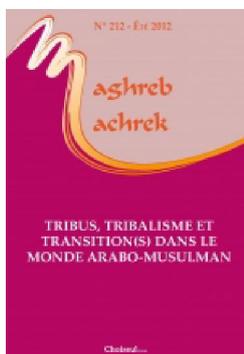
Collectif Editions Chihab

Ce jour-là / Malek Alloula, Maïssa Bey, Denise Brahimi, Alice Cherki, Héléne Cixous, Abdelkader Djemai, Nabile Farès, Mohammed Kacimi, Arezki Metref, Badr'Eddine Mili, Rachid Mokhtari, Nourredine Saadi Boualem Sensal, Leïla Sebbar, Habib Tengour, Mourad Yelles, Amin Zaoui ... Sur un projet de Nourredine Saadi, sont réunis ici dans un recueil collectif, des textes inédits d'écrivains sur le thème du cinquantenaire de



l'indépendance de l'Algérie – écrits et récits de création, donc distincts de tout traité à caractère historique ou de toute relation journalistique – textes par lesquels chacun évoque ici librement et littérairement ce qu'a représenté pour lui, dans sa vie, ses émotions, son imaginaire, ce 5 Juillet 1962

### Maghreb Machrek N° 212



**Tribus, Tribalisme  
Et Transition(S) Dans  
Le Monde Arabo-Musulman**

*Editions Choiseul*

## [FILMS]

### *Harraga blues* Nouveau long métrage de Moussa Haddad



Le film raconte l'histoire de deux jeunes amis, Rayan (Ramdan Zakaria) et Zino (Karim Hamzaoui) qui rêvent de quitter l'Algérie pour vivre ailleurs. Ils projettent, chacun selon ses moyens, de prendre l'embarcation qui va les mener clandestinement vers les côtes européennes. La thématique n'est pas nouvelle mais Moussa Haddad, qui reprend le travail cinématographique après treize années d'absence, a voulu élargir la perspective sans donner de leçon de morale

### Parfums d'Alger

Nouveau film de Rachid Benhadj



Karima (jouée par la comédienne italienne Monica Guerritore) est une photographe algérienne connue installée à Paris. Elle rentre à Alger vingt ans après à la demande de sa mère (Chafia Boudraa) pour retrouver un pays défiguré par les violences. Son frère Mourad (Adel Djafri) est devenu chef terroriste, après un embrigadement en Afghanistan. Lorsqu'il est emprisonné, Karima va tenter de le libérer avec l'aide de son oncle (Ahmed Benaïssa). Mais, Karima est toujours pourchassée par le fantôme de son père (Sidi Ahmed Agoumi). Un père violent qui a fait vivre l'enfer à ses enfants.